



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 mai 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Session de fond de 2013**

Genève, 1<sup>er</sup>-26 juillet 2013

Point 14 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :**

**Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

## Note verbale datée du 16 mai 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement tchèque a décidé de devenir membre du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La République tchèque entend s'employer sans réserve à la réalisation des objectifs du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Elle est partie à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 ainsi qu'au Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967. Elle a le statut d'observateur auprès du Comité permanent.

La République tchèque se consacre à l'amélioration de la situation des réfugiés par des actions de coopération à l'échelle internationale, régionale et nationale. Elle fait preuve d'un intérêt profond pour le sort des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides, et s'emploie sans relâche à l'améliorer par des actions internationales et nationales.

La République tchèque se tient prête à pleinement coopérer avec tous les membres du Comité exécutif en vue de trouver des solutions constructives aux difficultés auxquelles est confronté le Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

À cette fin, le Gouvernement tchèque espère que le Conseil économique et social accueillera favorablement la présente demande et qu'il recommandera à l'Assemblée générale d'augmenter le nombre de membres du Comité exécutif.

---

\* E/2013/100.

